Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 87 (1978)
Heft: 6

Rubrik: Le CICR cherche des délégués

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le CICR cherche des délégués

Vu l'extension des points chauds dans le monde, le CICR se préoccupe de pouvoir compter en tout temps sur un effectif suffisant de personnes ayant subi la formation requise et susceptibles de répondre à son appel pour accomplir des missions de plus ou moins longue durée dans les pays affectés par les conflits. On sait que ces missions ne sont pas sans danger.

Les activités du CICR consistent

- *à assurer une protection aux personnes tombées au pouvoir de leurs adversaires: visites de prisons, de camps, de territoires occupés (délégués-visiteurs et délégués-terrain);*
- *à rechercher les disparus et à rétablir le contact entre les membres des familles dispersées par les conflits (délégués de l'Agence centrale de recherches);*
- *à organiser des opérations de secours matériels aux populations privées des possibilités normales de se ravitailler (délégués-secours);*
- *à donner aux infrastructures médicales des pays en guerre l'appui nécessaire pour faire face aux besoins des blessés et des malades (médecins et infirmières).*

Ces interventions, qui peuvent prendre une extension considérable, nécessitent également la collaboration de personnel administratif et logistique compétent, d'opérateurs radio, de chefs de parcs automobiles, etc. Les candidats à la fonction de délégué ou à d'autres types de collaboration doivent avoir entre 23 et 55 ans, avoir bénéficié d'une formation professionnelle ou universitaire, maîtriser le français et l'anglais, éventuellement l'espagnol, être de nationalité suisse. On leur demande les qualités de caractère requises: sérieux, stabilité, sens de l'humain, capacité de s'adapter à des civilisations et cultures non européennes, prudence et discrétion, motivation pour la tâche délicate qu'ils auront à assumer. Pour une première mission, on souhaite que les candidats puissent se mettre à disposition pour toute une année.

Pour tous renseignements, s'adresser au CICR, Service des délégations, avenue de la Paix 17, Genève.

Entretien avec un ancien délégué du CICR

Afin de présenter sous un jour plus vivant la vie, les tâches et le travail d'un délégué du CICR, nous avons choisi d'aller «puiser à la source». La Croix-Rouge suisse compte, en effet, parmi ses collaborateurs un ancien délégué du CICR, M. A. Weber, actif aujourd'hui au Service social et des secours. Notre collaboratrice lui a posé un certain nombre de questions, et c'est cette entrevue que nous avons choisi de publier dans les lignes qui suivent. La rédaction

Monsieur, quelles sont vos fonctions actuelles au sein de la CRS?

Je travaille à des projets d'assistance à l'étranger, surtout pour les pays d'Asie et d'Afrique. Il s'agit avant tout de projets d'assistance alimentaire et médicale et, dans certains cas, de projets à la reconstruction. Mon travail fait partie inhérente des activités du Service social et des secours de la Croix-Rouge suisse.

Comment devient-on délégué du CICR? Quelles sont les conditions préalables?

Je pense qu'il n'y a pas de critères absolus. Toutefois, d'après les règlements en vigueur, le CICR préfère, pour les postes de délégué, engager des personnes ayant fait des études universitaires et âgées de 25 ans au minimum. En ce qui me concerne, j'ai fait une maturité commerciale, ensuite j'ai travaillé pendant une année dans un bureau de gestion immobilière, puis j'ai entrepris des études de sociologie et ai obtenu une licence, enfin, j'ai fait un diplôme d'anglais.

Qu'est-ce qui vous a donc poussé à devenir délégué du CICR?

Je cherchais une activité à caractère humanitaire et à but non commercial. Au cours de mes études, des amis m'ont parlé des possibilités qu'offrait dans ce domaine une activité de délégué du CICR; j'ai écrit, ai été convoqué; six mois plus tard, on m'a invité à suivre un cours de formation (celui-ci n'a lieu qu'une ou deux fois par an) à Cartigny, près de Genève.

Quelles ont été vos différentes missions, et laquelle d'entre elles vous a, à votre avis, le plus profondément marqué?

J'ai commencé à faire une très longue mission en Indochine, entre 1971 et 1975, plus précisément au Vietnam du Sud et dans les pays environnants: Thaïlande, Philippines, Malaisie. Ensuite, j'ai fait une brève mission pour le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés dans le Pacifique, le problème des réfugiés s'étant posé de façon très aiguë après la fin du conflit en Indochine. Ensuite, je suis revenu au CICR, ai travaillé un mois au siège, à Genève, puis ai été envoyé en Angola. Comme les hostilités dans ce pays arrivaient à leur terme, nous y avons surtout été engagés dans des programmes médicaux et d'assistance aux personnes déplacées. Puis, dans le deuxième semestre de 1976, j'ai été transféré au Liban où je suis resté jusqu'à cette année.
Humainement, je dois reconnaître que ma mission au Vietnam a été la plus marquante, de par l'histoire de la guerre, de par les moyens de destruction utilisés, de par l'attitude stoïque du peuple devant les souffrances endurées. La mission au Liban, quant à elle, nous a mieux montré ce dont l'homme était capable en matière de violence quasiment individuelle.

Vous avez donc travaillé pendant près de sept ans en qualité de délégué du CICR. Quel en a été le bilan pour vous?

Sur le plan professionnel, j'ai certainement acquis une bonne dose de souplesse grâce au travail et aux tâches qui nous ont été impartis. En effet, vu les circonstances, un délégué ne saurait travailler selon les mêmes critères qu'en Europe. Il doit pouvoir faire face à des situations sans cesse changeantes, être disponible vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Sur le plan humain, il y a tous les résultats psychologiques et moraux auxquels je suis arrivé. Je puis dire que je ne suis plus le même homme après ces sept années passées dans les pays du tiers monde, dans des pays en guerre. Chaque délégué qui a ainsi effectué des missions pendant de longues années ne verra plus les choses de la même façon à son retour en Suisse. Parce qu'il aura vu que des personnes qui vivent dans des conditions de souffrance et de pauvreté extrêmes arrivent à survivre, et souvent relativement bien, en conservant une certaine joie de vivre, un certain détachement du malheur, des horreurs qui les entourent. Cela pourrait servir d'exemple à plusieurs d'entre nous. On comprend mieux combien il est vain de se faire des

Au premier plan, notre actuel collaborateur du Service social et des secours de la CRS, M. A. Weber, ancien délégué du CICR. Cette photo a été prise lors d'une réunion concernant l'Afrique australe. Photo J. Zbinden

soucis, d'être sous pression pour des futilités, pour des tracas professionnels, combien aussi nous avons de peine à atteindre la sérénité, alors que, paradoxalement, dans ces pays, les gens connaissent sinon la joie de vivre, du moins une paix intérieure.

Qu'est-ce qui caractérise, en fait, ce travail de mission?

L'ampleur et la complexité des problèmes humanitaires. Comme je l'ai dit plus haut, il faut être disponible non seulement vingt-quatre heures sur vingt-quatre, mais encore la nuit comme le jour et sept jours sur sept. Le travail doit être fait. Il est évident que dans des conditions de crise, il serait tout bonnement impossible de travailler selon des horaires fixes ou réguliers. Il m'est arrivé de travailler dix-huit, voire vingt heures d'affilée.

Quels sont les problèmes les plus courants pouvant se poser à un délégué sur place?

Sans conteste, l'application de nos principes de neutralité et d'impartialité, ainsi que leur acceptation par l'entourage, c'est-à-dire par les interlocuteurs au niveau des autorités tant centrales que locales, au niveau des victimes – prisonniers de guerre ou politiques, par exemple – voire des réfugiés. Dans de nombreux conflits, il y a un enjeu psychologique important et en tout temps, il y a des tentatives émanant des deux parties au conflit pour s'attirer les faveurs du délégué du CICR, ce qui ne saurait, bien entendu, être toléré. Mais, si un délégué y met suffisamment de doigté et fait la preuve de la justesse de ses décisions et de son attitude, de son intégrité et de son impartialité, il ne tardera pas à être estimé. C'est là une mission délicate, car le délégué risque fort d'être constamment «tiraillé». Ainsi, s'il se rend dans un établissement pénitentiaire, le simple fait d'être trop aimable soit avec les autorités, soit avec un prisonnier, peut éveiller des susceptibilités et être mal interprété par les uns ou par les autres. Comme de nos jours, les conflits internationaux tendent à céder la place aux confrontations internes, l'applicabilité des Conventions de Genève, en particulier de la troisième concernant les prisonniers de guerre, est de plus en plus remise en question. Dans certains cas, seule la conviction morale du délégué du CICR, son attitude et ses efforts personnels arriveront à faire accepter les principes humanitaires les plus élémentaires.

En ce qui concerne vos visites à des prisons ou des camps de prisonniers, ne croyez-vous pas qu'elles étaient souvent «préparées» et qu'elles passaient, en quelque sorte, à côté du but?

Il est certain que ce genre de visite est toujours préparé. Mais c'est là un aspect positif. En effet, les autorités pénitentiaires en profitent pour faire nettoyer ou réparer les cellules ou les baraques, pour améliorer la qualité de la nourriture, des conditions d'incarcération. Cela ne peut faire que du bien. Mais nous avons le grand privilège de l'entretien sans témoin avec les prisonniers[1], et nous n'acceptons de nous rendre à un endroit que s'il nous est accordé. Nous avons donc toute latitude de nous entretenir avec les détenus et d'obtenir les renseignements que nous désirons. Dans les camps, tout se sait. Si un prisonnier a été maltraité ou assassiné, nous le saurons lors d'une prochaine visite dans l'établissement en question et pourrons alors prendre les mesures qui s'imposent. En ce qui concerne les menaces ou les représailles opérées à l'encontre des détenus qui se seraient entretenus avec nous, nous arriverions au bout d'un certain temps à les déceler, même si les prisonniers avaient été évacués.

Il est vrai, bien sûr, que le CICR est encore loin d'avoir accès à tous les lieux de détention.

Pour ce qui est de «passer à côté du but», je ne le crois vraiment pas. Comme, dans bien des cas, nous nous occupons d'opposants au régime, c'est-à-dire de prisonniers politiques, la population met toujours beaucoup d'espoir dans ce genre de visites, soit parce qu'elle désire obtenir des nouvelles, soit parce qu'elle espère une amélioration des conditions de détention.

Que pouvez-vous dire sur les interventions médicales du CICR?

Il est assez rare que le CICR intervienne directement dans les camps de prisonniers avec des équipes médicales. Notre assistance porte le plus souvent sur la livraison de médicaments ou d'instruments médicaux. Les camps sont en général gérés par l'armée et, par conséquent, des médecins militaires y sont affectés. Il y a, bien sûr, quelques cas où le CICR a dû se charger de l'assistance médicale directe aux prisonniers, mais je n'ai, moi-même, jamais assisté à ce genre de missions.

Combien de temps duraient, en moyenne, vos missions de délégué?

C'était très variable. En général, les contrats que délivre le CICR pour ce genre de missions sont d'une durée qui oscille entre six mois et une année. Sauf quelques rares cas, il n'est pas indiqué d'envoyer un délégué pour deux ou trois mois, car il faut tout de même un certain temps d'adaptation. Personnellement, je trouve qu'une année est un minimum pour s'intégrer tout à fait dans le pays, pour saisir la mentalité ambiante et comprendre les gens, et, en cas de toute première mission, pour saisir les mécanismes du travail.

Laquelle de vos missions avez-vous trouvée la plus difficile?

Sans conteste, celle que j'ai effectuée au Liban pendant une année et demie. Pourquoi? Parce que le Liban est un petit pays, que les autorités au pouvoir s'étaient pratiquement effondrées, nous avons été amenés à procéder à des opérations très importantes. Un bateau a été affrété, plusieurs avions faisaient la navette des secours. Le simple fait de devoir obtenir un cessez-le-feu pour pouvoir décharger les secours présentait déjà des difficultés énormes. Venait en outre le phénomène que des autorités spontanées et locales s'étaient substituées à l'Etat – le plus souvent des groupes de combattants; nous collaborions très étroitement avec la population, les fonctionnaires encore en place n'étant plus en mesure de faciliter nos opérations.

Un délégué du CICR entretient-il des contacts réguliers avec Genève pendant ses missions?
Oui, c'est là une condition essentielle. Le cahier de charges du délégué mentionne expressément qu'il faut que le siège soit très régulièrement informé au moyen de rapports d'activités ou de notes. Lorsque d'importantes décisions de principe ou d'ordre diplomatique doivent être prises, le délégué doit consulter le siège et, au besoin, un délégué général se rendra sur place afin de négocier avec les autorités. Bien sûr, dans des cas d'urgence et lorsqu'on est directement pris dans le feu de l'action, il faut prendre les décisions qu'impose le bon sens. En outre, en période de crise, le CICR tâche toujours de mettre sur pied un système de communications par radio, dans la mesure, bien sûr, où il obtient l'accord des parties concernées. Cette technique permet de transmettre quotidiennement, voire plusieurs fois par jour, les données essentielles à Genève, et cela sous forme de télex, ainsi que d'obtenir la réponse du siège par le même canal.

Pourquoi avoir décidé de quitter votre emploi de délégué du CICR et de vous faire engager à la Croix-Rouge suisse?
Par mes absences prolongées à l'étranger, je sentais que j'étais en train de m'éloigner de plus en plus de la Suisse, de sa façon de penser, de son mode de vie. Etant donné que dans les missions, le délégué est constamment confronté aux mêmes problèmes, à savoir l'applicabilité des Conventions de Genève, les difficultés liées à l'organisation d'une délégation, la mise sur pied des opérations de secours, je me suis dit qu'il me serait utile d'élargir quelque peu mes horizons et de me retrouver «à l'autre bout» de la chaîne, c'est-à-dire dans une société nationale, ce qui me permettrait en même temps de rester dans une sphère qui m'était déjà familière. En choisissant le Service social et des secours de la Croix-Rouge suisse, j'avais la possibilité de travailler à des projets au développement en faveur du tiers monde et de voyager en cas de besoin.

N'est-ce pas là tout de même un travail plus tranquille?
Certes, car j'ai connu pas mal de situations dangereuses, où les risques étaient vraiment réels. Bien sûr, jusqu'à ce que des amis et collègues deviennent les victimes d'accidents, nous ne pensions jamais que quelque chose pourrait nous arriver. J'ai eu un premier choc lorsqu'un médecin, qui avait été mis à la disposition du CICR par la Croix-Rouge suisse, fut tué alors que l'avion qui le transportait s'écrasa au-dessus du Vietnam. La mort récente de deux délégués assassinés en Rhodésie et celle d'une autre collègue au Liban m'ont très profondément affecté. En y réfléchissant, mes collègues et moi avons toujours estimé que nous avions eu beaucoup de chance et, qu'eu égard aux risques, les accidents restaient encore, heureusement, assez peu nombreux.

Aimeriez-vous encore ajouter quelque chose à notre entretien?
Oui. Je crois que le délégué a un métier difficilement définissable. Il faut en fait toutes les qualités. Bien sûr, il est assez rare de les retrouver toutes réunies dans un seul individu. Chaque délégué doit constamment faire des efforts de compréhension, se perfectionner, surtout lorsqu'il est actif dans des cultures qui sont très différentes de la sienne. Il commettra forcément des bévues, mais tâchera toujours de limiter les dégâts. C'est là une véritable gageure. Se comporter à l'européenne, même en toute sincérité, peut froisser et fâcher bien des gens. Mais ce qui reste certain, c'est qu'en tant que représentants de la Croix-Rouge, nous jouissons toujours d'un statut privilégié auprès des gens, en ce sens que nous ne venons pas pour faire du commerce ni pour exploiter la population, mais pour apporter quelque chose. Certains appelleront notre aide une forme de néo-colonialisme, mais, en général, on nous apprécie, et c'est là un atout qu'aucun délégue ne devrait négliger. **pv**

Un délégué du CICR au travail. Il s'entretient avec un prisonnier, seul, sans témoins. Photo CICR

[1] Ce privilège est accordé au CICR en vertu des Conventions de Genève.

Le **CICR** est une organisation privée suisse à vocation internationale. Son action s'exerce principalement dans les pays où sévit la guerre. Ses interventions se fondent sur les Conventions de Genève de 1949. Il intervient également en temps de paix dans les pays où il peut avoir accès aux détenus politiques.
Il n'est donc pas orienté vers l'aide aux pays en voie de développement, ni vers des actions d'assistance à long terme. Son activité peut s'exercer aussi bien en Europe et dans les autres pays occidentaux que dans les pays d'outre-mer, où se produisent des situations de conflits armés ou de tensions internes.

Les **délégués** exercent leurs activités principalement dans les domaines suivants:

- *délégués-visiteurs:* visites de lieux de détention, interventions auprès de l'autorité détentrice, rédaction de rapports de visite.
- *délégués-médecins visiteurs:* visites de camps ou de prisons (seuls ou en compagnie de délégués non médecins), examens de prisonniers gravement blessés ou malades, organisation de commissions médicales en vue de rapatriements, convois.
- *délégués-médecins soignants:* (y compris chirurgiens, anesthésistes, spécialistes en médecine tropicale, spécialistes en hygiène publique). Evaluation des besoins médicaux d'un pays en guerre (personnel soignant, établissements hospitaliers, équipements, médicaments, etc.). Aide médicale et/ou chirurgicale d'urgence. (Seul ou en équipe; en milieu hospitalier ou sous forme de cliniques mobiles, etc.).
- *délégués de l'Agence centrale de recherches:* organisation de bureaux correspondants de l'ACR (locaux, matériel, personnel suisse, personnel local).
  Enquêtes pour la recherche de disparus.
  Organisation d'échanges de nouvelles familiales.
  Regroupements de familles dispersées.
  Recensements et pointages de listes de prisonniers ou d'internés.
  Délivrance de titres de voyage.
- *délégués spécialistes de secours:* évaluation des besoins non médicaux d'un pays en guerre (vivres, vêtements, logement).
  Mise sur pied de programmes d'urgence.
  Réception des arrivages, entreposages, contrôles de stocks, assurances.
  Distributions, contrôles, établissement des rapports.